

Plan d'amélioration - QUALITÉ DU MILIEU DE VIE EN CHSLD

Nom de l'établissement : CIUSSS DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL

Nom de l'installation visitée : CHSLD JOSEPH-FRANÇOIS-PERREAULT

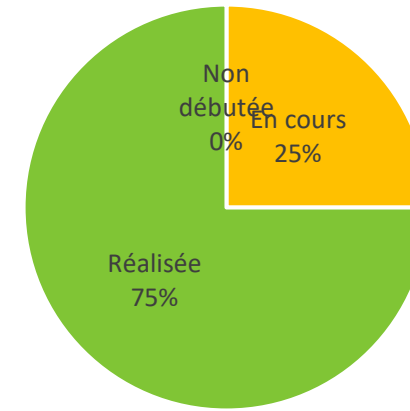
Région : Montréal

Date de la visite : 3 novembre 2021

Date de transmission au MSSS : 17 mai 2022

Reddition de comptes : 3 novembre 2022

État d'avancement



Non débutée En cours Réalisée

	Non débutée	En cours	Réalisée	
L'ÉTABLISSEMENT S'ENGAGE À UNE GOUVERNANCE VISANT L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DES SOINS ET DES SERVICES	0	0	0	0
L'INSTALLATION S'ENGAGE À OFFRIR DES SOINS ET DES SERVICES DE QUALITÉ	0	0	1	1
LE RÉSIDENT REÇOIT LES SOINS ET LES SERVICES DANS UN ENVIRONNEMENT SOCIAL ET PHYSIQUE PROPICE AU MAINTIEN DE SON IDENTITÉ ET DE SON BIEN-ÊTRE	0	1	2	3
Total	0	1	3	0

Recommandations	Échéancier	Reddition de comptes au			Reddition de comptes au			Masquer
		3 novembre 2022			4 novembre 2023			
		Non débutée	En cours	Réalisée	Non débutée	En cours	Réalisée	

Recommandations		Échéancier	Reddition de comptes au			Reddition de comptes au			Masquer
			3 novembre 2022			4 novembre 2023			
			Non débutée	En cours	Réalisée	Non débutée	En cours	Réalisée	
1	Le MSSS recommande à l'installation de prendre les moyens nécessaires pour que les lieux soient bien entretenus et que les produits dangereux soient rangés de façon sécuritaire.	2022-06-01			X				
Partie 3 : LE RÉSIDENT REÇOIT LES SOINS ET LES SERVICES DANS UN ENVIRONNEMENT SOCIAL ET PHYSIQUE PROPICE AU MAINTIEN DE SON IDENTITÉ ET DE SON BIEN-ÊTRE									
2	Le MSSS recommande à l'installation de poursuivre son engagement afin que les interventions en soins palliatifs et de fin de vie soient réalisées en interdisciplinarité en incluant les proches.	2022-05-01			X				
3	Le MSSS recommande à l'installation de poursuivre son engagement afin que les heures de repas des résidents soient normalisées.	2022-12-01		X					
4	Le MSSS recommande à l'installation de prendre les moyens nécessaires afin que: <ul style="list-style-type: none"> •lès activités sociales, occupationnelles et de loisirs soient élaborées en tenant compte des intérêts et des besoins des résidents; •lès activités individuelles soient planifiées en fonction des préférences et des capacités du résident; •là programmation des activités soit présentée sur sept jours. 	2022-06-01			X				